# LE LIEN

Bulletin communal d'informations de **LASSY**
n° 164 – Octobre/Novembre/Décembre 2025

## VIE JEUNESSE

**Un nouveau visage à l'espace jeunes**

*Page 15*

## VIE ENFANCE

**La rentrée à l'école Camille Claudel**

*Pages 16-17*

## DOSSIER CENTRAL

**Une fête de la musique réussie**

*Pages 12-13*

# LE LIEN

**Magazine trimestriel d'informations municipales de LASSY**
**Photo de couverture :** Fête de la musique
**Directeur de la publication :**
Mr Le Chénéchal Didier
**Rédacteur en chef :**
Mme Le Duc Véronique
**Rédaction :** comité de rédaction
Mesdames Delphine Lecouf-Hublart, Véronique Le Duc, Messieurs Jean-Yves Bourdeverre, Hugues Moulard, et les services municipaux.
**Photos :** associations, Mr Bourdeverre, Mr Moulard et les services municipaux.
©Design by Freepik.
Remerciements à toutes les personnes et aux associations qui ont contribué à l'élaboration du contenu de ce magazine.
**Conception et réalisation :** Imprimerie Castelbriantaise
Tirage à 780 exemplaires sur papier recyclé
**Impression :** Imprimerie Castelbriantaise
Distribution par les agents techniques des services municipaux

Disponible version électronique sur le site de la mairie : https://www.lassy35.fr/ et sur l'application IntraMuros Lassy.

### Forum des associations le 5 septembre

16h30, le forum a débuté avec déjà un public demandeur. Ce sont une centaine de personnes qui sont venues à la rencontre de la trentaine d'associations lasséennes et du territoire présentes. L'évènement s'est clôturé autour d'un verre de l'amitié offert par la mairie vers 19h.

## SOMMAIRE

p. 3 Editorial
p. 4-5 Vie économique
p. 5 Vie pratique
p. 6-7 Vie municipale
p. 8 Santé publique
p. 9 Vie associative
p. 10-11 Vie culturelle
p. 12-13 **Une fête de la musique réussie**
p. 14-15 Vie jeunesse
p. 16-17 Vie enfance
p. 18-22 Vie municipale
p. 23 Ça c'est passé à Lassy

### Si vous voulez faire paraitre un article dans le prochain bulletin :

Parution du Lien N°165 semaine du 19 janvier 2026. **Les articles** sont à déposer en Mairie ou à envoyer par e-mail : *accueil.mairie.lassy@orange.fr* **pour le 15 décembre 2025**. Spécifier en objet sur le mail : Article pour le LIEN. Le comité de rédaction demande que les articles soient de 15 à 20 lignes maximum, ils peuvent être accompagnés d'un logo, d'une image, ou d'une ou plusieurs photos. La relecture du LIEN est assurée par le comité de rédaction. Ce dernier s'autorisera de revenir vers les auteurs des articles si les informations le nécessitent avant leur parution.

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Les deux projets « salles d'activités à vocation sportives et associatives » et « rénovation thermique de l'école » ont été lancés au mois de septembre 2025.

Pour les salles d'activités à vocation sportives et associatives, il s'agit d'un complexe comprenant une grande salle d'environ 250 $m^2$ et pouvant accueillir des activités sportives et/ou culturelles comme des représentations de théâtre ou musicales. Et une salle plus modeste d'environ 70$m^2$, destinée à accueillir des activités plus « douces », des réunions associatives ...

Enfin, des salles annexes pour du rangement, des vestiaires, des sanitaires et des locaux techniques sont prévues.

Pour rappel, le dossier programme de ce projet est en ligne sur le site internet de la Commune (https://www.lassy35.fr). Ce document qui a servi à la consultation pour le choix d'un maitre d'œuvre, définit le besoin, les contraintes environnementales et techniques, l'implantation du projet, et bien sûr les éléments budgétaires.

Pour la maîtrise d'œuvre, la Commune a reçu une quinzaine de candidatures. A la suite d'un processus de sélection d'un mois, le choix du maitre d'œuvre a été effectué au conseil municipal du 10 octobre. Il s'agit du cabinet d'architecte LOSN.

Les associations et les professeurs de l'école de Lassy ont été interrogés dès le début des réflexions il y a maintenant deux ans. Ils continueront à participer aux discussions jusqu'à la phase du projet, arrêté avec l'architecte. Par la suite, ils seront sollicités pour des aménagements intérieurs et pour définir le mode de fonctionnement des salles.

Cet ensemble se situera derrière les services techniques, sur un terrain dont dispose la Commune, et qui ne pose pas de problème réglementaire lié à sa constructibilité.

Enfin, il faut noter que le complexe sera prévu pour pouvoir être agrandi ultérieurement, par l'ajout d'autres salles.

A cet égard, toutes les personnes ayant un projet actuel ou futur en lien avec des activités sportives et/ou associatives, sont invitées à venir nous en parler, soit pour participer à l'élaboration du fonctionnement du complexe, soit pour suggérer des améliorations futures.

Concernant la rénovation thermique de l'école, la réunion de lancement a eu lieu au mois de septembre avec le bureau d'étude choisi. Ce projet comporte deux phases. La première, la phase « étude » doit déterminer avec exactitude les travaux à effectuer et leur coût. La seconde phase concerne la conduite des travaux. Bien entendu, le seconde phase sera décidée par le conseil municipal issu des élections du mois de mars 2026.

Pour le nouveau lotissement en cours, après plusieurs difficultés réglementaires et techniques, les premiers habitants devraient arrivés avant l'été 2026.

Comme chaque année, la soirée de Noël désormais traditionnelle aura lieu place saint Martin le 19 décembre à partir de 18H. Elle sera animée avec le Père Noël et ses lutins accompagnés d'échassiers lumineux, et avec des associations et commerçants lasséeens. Au plaisir de vous y croiser.

Enfin, le 23 novembre prochain à partir de 12h00 aura lieu la journée des ainées avec un repas cabaret spectacle à la salle Joseph Legendre.

*Le Maire*

## Du nouveau à l'Echoppe du Canut : POISCAILLE !

Loïc Guérillon vous propose un nouveau service : POISCAILLE.
Vous avez envie de poissons, de crustacés, une livraison est possible tous les 15 jours à l'échoppe du Canut.
Vous êtes intéressé, vous pouvez passer commande sur le site de Poiscaille avant le mercredi pour une livraison le vendredi à l'échoppe. Voir le flyer ci-joint pour toutes les informations. On peut s'abonner comme pour des paniers de légumes (format Amap) mais on peut également commander quand on en a envie.

**Pour plus d'infos, n'hésitez pas venez rencontrer Loïc à l'échoppe aux heures d'ouverture.**
**Ouvert tous les mardis et vendredis soir de 16h30 à 19h30 au 1 Rue Pierre Marie Josse, à Lassy.**

---

## Conciergerie We May : un nouveau service à votre porte

WE MAY
Conciergerie pour Tous

Besoin d'un coup de main ponctuel ?
We May, créée par Maylissa DELAIRE, propose des services locaux facturés à la minute + frais kilométriques, accessibles à tous.

✔ Exemples de prestations : Courses, petits dépannages, retrait de colis, Dépôt ou récupération de véhicules (garage, gare, aéroport…), Assistance informatique & domotique, Passage à domicile pour nourrir les animaux, transport chez le vétérinaire

☞Liste non exhaustive : chaque demande est étudiée avec attention.
☎ Renseignements : 02 99 54 16 70 – contact@we-may.fr – ➤ we-may.fr

# VIE ECONOMIQUE

## Un atelier artisanal unique : des sculptures botaniques zen inspirées de l'harmonie japonaise

En plein cœur du canut à Baulon, dans un havre de paix entouré d'un jardin zen, se trouve l'Atelier Christy, l'atelier artisanal de Fany Lebon. Ici, chaque création naît d'une passion pour l'artisanat, la nature et la méditation.
À travers Green Lojong, la branche "méditation verte" de l'Atelier Christy, Fany Lebon réalise des sculptures botaniques zen, alliant sérénité et esthétisme. Spécialisée dans la fabrication de sculptures en bois ornées de plantes stabilisées et de bonsaïs en fil métallique, elle fusionne savoir-faire et imagination pour concevoir des pièces uniques, entièrement réalisées à la main.
Ces œuvres d'art, inspirées de l'harmonie japonaise, évoquent une ambiance zen et méditative. L'atelier, niché dans un cadre idyllique, invite à la contemplation et célèbre un travail artisanal d'exception.
Chaque création, méticuleusement élaborée, est pensée pour transformer tout espace en un **lieu apaisant et inspirant.** Que ce soit pour sublimer un intérieur, apporter de la sérénité au bureau, offrir un cadeau original ou ajouter une touche d'évasion à votre quotidien, les œuvres de Fany Lebon, à travers Green Lojong, marquent les esprits par leur **beauté, leur authenticité et leur respect de la nature.**

Christy atelier

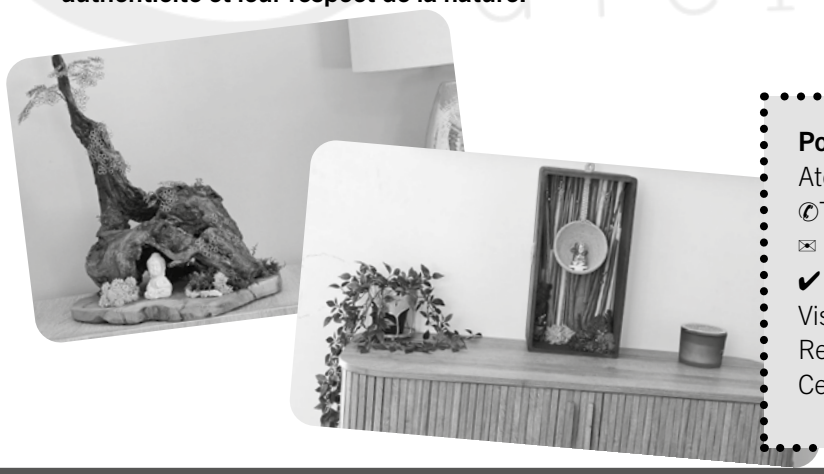

**Pour en savoir plus :**
Atelier Christy – 2 Les Landes Blanches, 35580 Baulon
✆Tél. : 06 46 49 02 29 (Par SMS uniquement)
✉ Email : latelierchristy@gmail.com
✔ Page internet : **greenlonjong.my.canva.site**
Visite de l'atelier sur rendez-vous, uniquement par message.
Retrouvez-moi au **Salon du Bien-Être** au Glaz Aréna à Cesson-Sévigné les 8 et 9 novembre 2025 (entrée gratuite).

# VIE PRATIQUE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

J'AI **CHANGÉ**
DE **NOM** ET/OU DE **PRÉNOM ?**
JE DOIS **RENOUVELER**
MA **CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ**
ET MON **PASSEPORT !**

**Vous avez eu recours à l'une de ces procédures ?**

- la procédure simplifiée de changement de nom par simple déclaration auprès de l'officier d'état civil
- la procédure de changement de nom pour motif légitime par décret
- la procédure de changement de prénom par demande auprès de l'officier d'état civil

**Vous devez demander le renouvellement de votre carte nationale d'identité et/ou de votre passeport :**

☑ Dès que votre acte de naissance aura été mis à jour, **vous devez prendre rendez-vous en mairie pour le renouvellement de vos titres**.

☑ Préparez votre demande en rassemblant les pièces justificatives, notamment **votre acte de naissance modifié**.

☑ Le renouvellement de vos titres est **gratuit** si vous fournissez la carte nationale d'identité et/ou le passeport dont vous demandez le renouvellement.

**Le changement de nom et/ou de prénom a pour conséquences :**

☒ L'interdiction d'utiliser la carte nationale d'identité et le passeport délivrés avant le changement de nom et/ou de prénom.

☒ Vos anciens titres seront invalidés à l'expiration d'un délai de 3 mois à compter de l'actualisation de votre acte de naissance.

☒ L'utilisation de ces anciens titres d'identité est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende (article 441-2 du Code pénal).

⚠ En cas de contrôle et au passage des frontières, ces titres apparaîtront comme non valides et leur présentation ne permettra pas de justifier de votre identité.

**N'oubliez pas de :**

- Demander le renouvellement de votre permis de conduire, de votre carte Vitale, ainsi que de tous les documents comportant la mention de votre état civil.
- Communiquer votre changement de nom/prénom aux administrations et organismes concernés.

## Temps convivial annuel des agents municipaux avec les élus.

Le 27 juin à la salle des fêtes, les agents municipaux et les élus se sont retrouvés pour un moment convivial et festif. Ce fut l'occasion de fêter la mutation de Madame Sylvie HENAULT, assistante administrative en charge des Finances – de la Comptabilité- et des Service périscolaires. C'est Madame COIRON Véronique qui la remplace sur les mêmes missions. Elle a pris ses fonctions le lundi 8 septembre 2025. Elle exerçait auparavant à Rennes Métropole.

*Madame COIRON Véronique*

# TRAVAUX

## Traçages au sol parking du terrain de foot

Début septembre, les agents des services techniques ont fait les traçages au sol sur le parking du terrain de foot. Le stationnement sera ainsi plus facile pour les usagers.

## Lancement des constructions au lotissement « Le clos de la vallée »

Les Nouveaux Quartiers de Lassy prennent forme. Le développement urbain se concrétise à Lassy avec l'arrivée des lotissements « Le Clos de la Vallée » (17 lots) et « Le Clos de la Vallée 1 » (18 lots), situés entre la rue Jean Fontaine et la rue de la Vallée. Les travaux de viabilisation, menés par le lotisseur Viabilis, ont débuté en avril 2024. Un an plus tard, en avril 2025, les premiers permis de construire ont été accordés. Le succès est au rendez-vous : 29 permis de construire ont déjà été délivrés, marquant le début des premières constructions. Notons que le chemin de randonnée qui sépare les deux zones est bien sûr conservé, garantissant le maintien d'un espace de nature et de promenade au cœur de ces nouveaux quartiers.

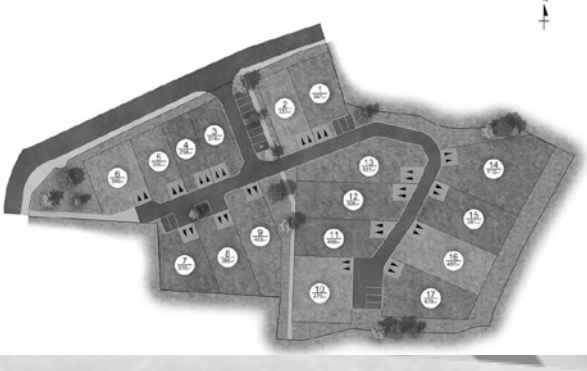

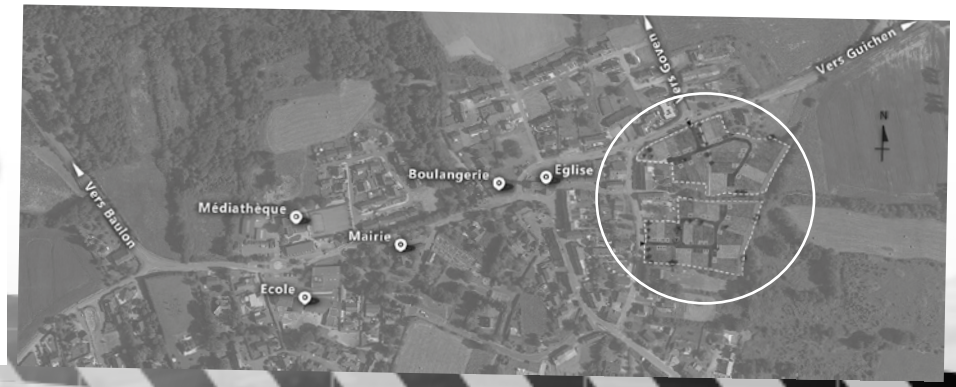

## Le repas des ainés

Le traditionnel repas des ainés, confectionné par le chef du restaurant municipal et organisé par le CCAS, aura lieu le dimanche 23 novembre. Il s'adresse aux personnes de 70 ans et plus et est offert par le CCAS. Un courrier d'invitation est envoyé comme à l'habitude aux personnes concernées pour s'y inscrire. Renseignements auprès de la mairie, service CCAS.

## ETAT CIVIL

**Naissances : 2 avis de naissance**

Les naissances ne paraissent plus dans le bulletin municipal. Les avis transmis par les communes du lieu de naissance ne peuvent plus être utilisés à d'autres fins que les actes d'Etat Civil de la commune du domicile.

**Mariages :**

LYE Mélissa et OLLIVIER Aurélien le samedi 31 mai
DECHANCE Ophélie et RENAUD Serge le 07 juin
JUGAN Aude et PEREIRA ALVES Luis le 07 juin
ABDELHADI Géraldine et MOISON Morgan mariés le 05 juillet
DELAMARE Léa et CARNOT Yoann mariés le 02 août
LE BER Julia et DIOTEL Antoine mariés le 02 août

## Expression des groupes

### « Lassy, Cap 2026 »

Il n'est pas dans nos habitudes de répondre aux attaques de l'opposition, comme dans leur tribune du dernier lien, ou lors des conseils municipaux et des réunions de commissions, où les « pugilats » sont devenus une manière de s'exprimer. Nous retiendrons uniquement que ce qui est excessif est dérisoire, et, que nous avons toujours été respectueux dans nos échanges. Bien évidemment, le Maire ne décide pas seul, « *ou avec 2 ou 3 amis* ». C'est bien une équipe qui prend les décisions, parfois au terme de longs débats qui peuvent être houleux, puisqu'il est normal que chacun défende son point de vue. C'est ainsi que les salles multi activités sont entrées dans la phase opérationnelle au terme de plus de 2 années de discussions entre les conseillers, avec les associations lasséennes et l'équipe pédagogique de l'école primaire. Ce n'est évidemment pas « *une seconde salle des fêtes* » comme l'affirme l'opposition, mais un ensemble rassemblant une salle destinée aux activités sportives et une seconde pour des activités associatives ne nécessitant pas un grand espace ou une importante hauteur de plafond. Des ajustements seront apportés avec le maitre d'œuvre, en particulier la taille de la grande salle, suite à une rencontre avec des clubs sportifs du territoire (comme le club de judo de Guignen, par exemple). Enfin, dès que le projet sera en phase de finalisation, les associations seront de nouveau invitées et une exposition à la médiathèque sera disponible.

### « Lassy participatif »

Chères Lasséennes, chers Lasséens,
Après une pause estivale que nous espérons ressourçante, l'heure de la rentrée a sonné. De notre côté, nous restons mobilisés pour le bien-être de tous. Mais qu'en est-il de la majorité ? Deux démissions dans ses rangs, des conseils municipaux reportés faute de quorum, un manque d'implication persistant… autant de signaux inquiétants. Malgré cela, les quelques élus restants s'entêtent à avancer seuls et dans la précipitation sur des projets majeurs. Le plus frappant : la future « salle d'activités ». Derrière ce nom pompeux, il ne s'agit ni plus ni moins que d'une salle des fêtes bis repetita, budgétée à près de 700 000 €, sans qu'aucune véritable concertation n'ait eu lieu avec les habitants. Nous dénonçons cette manière de boucler un programme électoral coûte que coûte, au risque de ne pas satisfaire les besoins réels des habitants. Prendre de tels engagements fi nanciers sans écouter la population, c'est faire passer l'affi chage politique avant l'intérêt collectif. Nous continuerons à rappeler que la démocratie locale doit être construite sur l'écoute, la transparence et le dialogue. Et nous resterons vigilants pour que vos besoins, et non des promesses vieilles de 2020, soient enfi n au coeur des décisions.

Vos élus d'opposition

➥ Suite de la Vie Municipale p.18

## Une nouvelle ostéopathe à la maison paramédicale

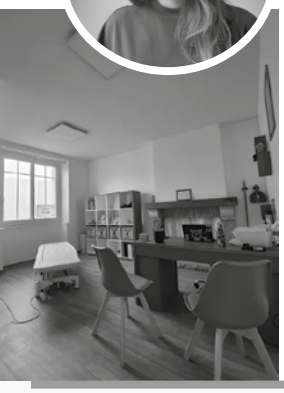

Fanny Renaudin anciennement installée à Lassy a quitté son cabinet à la rentrée pour de nouvelles aventures professionnelles. C'est Anaïs BELLANGER qui a repris la suite. Elle est diplômée de l'Institut d'Ostéopathie de Rennes-Bretagne (IORB). Elle propose une prise en charge complète et adaptée à chaque patient. Avec une solution naturelle et manuelle pour les douleurs son approche structurelle, vise à restaurer une bonne mobilité des articulations et des tissus dans son ensemble en intégrant des techniques fasciales douces, respectueuses du rythme du corps et de ses tensions profondes. Le tout dans un cadre d'écoute bienveillante, avec afin de bien répondre aux demandes (douleurs musculo-squelettiques, migraines, stress, troubles digestifs, suivi de grossesse, nourrissons, enfants, sportifs, troubles de la vie quotidienne, etc). Son objectif est votre bien-être global avec une amélioration significative de votre confort et de votre qualité de vie.

Rose, toutes infos : Ligue contre le cancer : **https://www.ligue-cancer.net/octobre-rose**

## Installation d'une Educatrice Spécialisée Libérale au sud de Rennes

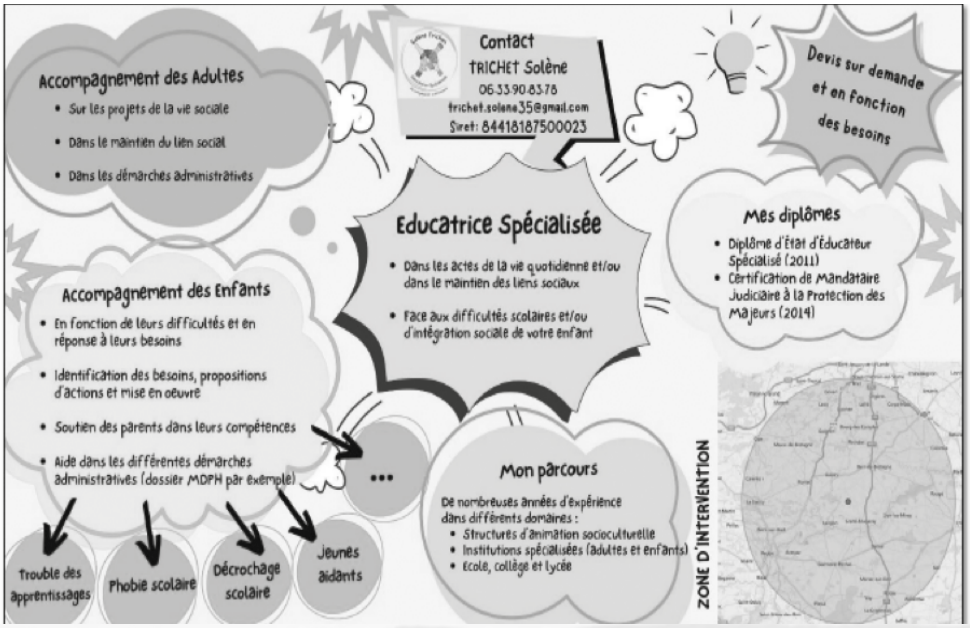


**Contact :** Solène TRICHET - 06 33 90 83 78 - trichet.solene35@gmail.com

## Actualités CLIC des 4 rivières

❖ **Arrivée de Justine URVOY :**

Depuis le 1er septembre, Justine URVOY a rejoint l'équipe du CLIC des Quatre Rivières au poste de coordinatrice.

L'équipe se compose ainsi de :
- Justine URVOY, coordinatrice
- Gaëlle HÉRISSEAU, chargée d'accompagnement
- Sophie MARIE, chargée d'accompagnement

**Contact**
Tel : 02 99 52 01 59
26 rue du Commandant Charcot, 35580 GUICHEN
Mail : accueil.clic.4rivieres@gmail.com

## ASSOCIATION SOURIRE MALGACHE

L'association Sourire Malgache a fêté ces 20 ans le 30 août dernier. Ce fut l'occasion de réunir les personnes qui ont œuvré tout au long de ces 20 années au succès de l'association, permettant aux enfants malgaches d'être accueillis dans de meilleures conditions à l'école, facilitant ainsi leur apprentissage. Un grand merci à toutes et tous pour votre fidélité et votre engagement.

Les actions continuent avec la prochaine édition du **MARCHÉ DE NOËL** qui aura lieu **Les 29 et 30 novembre** prochain. Comme les années précédentes, nous proposerons à la vente des décorations de noël, des biscuits et chocolats maison, de l'artisanat malgache, et plein d'idées cadeaux, avec également la présence d'autres associations et/ou artisans locaux pour vous offrir un choix diversifié. Et bien sûr, vous trouverez sur place buvette et restauration tout au long du weekend.

Autre date à noter dans vos agendas : **le samedi 31 janvier 2026** où nous vous proposerons un repas typique suivi d'une soirée dansante à la salle des fêtes de Lassy. Nous vous en dirons plus prochainement.

**19 rue de la Touchette – 35580 LASSY - Tél : 06 88 41 91 21**
**Contact@souriremalgache.org // www.souriremalgache.org**

## Balisage du « Circuit des ruisseaux »

Sur une journée, trois bénévoles, Denys, Philippe et Monique, ont effectué le balisage du Circuit des ruisseaux. Ce travail était nécessaire car beaucoup de signalétiques étaient envahies de végétation et dans certains endroits, on ne voyait plus les traits blancs effectués en 2023. Il a fallu jouer de la faucille et du gros sécateur, ce qui a pris du temps. A l'automne, on prévoit de réaliser le Circuit des croix de pierre. Le balisage doit être effectué au moins une fois tous les deux ans.

Planning des 'p'tits Lasséens:

Jeudi 23 Octobre: Halloween

Jeudi 7 Novembre: Motricité

Mardi 13 Novembre: Attrape rêve 1

Jeudi 20 Novembre: Attrape rêve partie 2 (assemblage)

Jeudi 27 Novembre: Course de voitures

Jeudi 4 Décembre: Atelier de Noel

Jeudi 11 Décembre: Où sont passés les grelots du père Noël

Jeudi 18 Décembre: Le bonhomme de neige

# Médiathèque de Lassy

## L'ÉQUIPE de la médiathèque s'est amusée à faire des book face

Médiathèque de Lassy

**Horaires d'ouverture**

| | |
|---|---|
| Mardi | 16h30 - 19h |
| Mercredi | 10h - 12h30 & 16h - 18h30 |
| Jeudi | 16h30 - 18h |
| Vendredi | 16h30 - 18h (hors vacances scolaires) |
| Samedi | 10h - 12h30 |

## ANIMATIONS ET ATELIERS REGULIERS

## Les accueils de classe ont repris à la médiathèque

REFUGE

La médiathèque accueille chaque classe de l'école Camille Claudel 5 fois dans l'année.

En novembre, les élèves de **CM2 rencontreront** la libraire de la Librairie Refuge de Guichen pour découvrir une partie importante du métier de bibliothécaire et choisir eux-mêmes des livres à acheter ! Ils pourront ensuite les cataloguer et les équiper avant que ces livres soient mis en rayon.

**4 classes participent également au Prix des Incorruptibles,** après la lecture des 6 livres de cette sélection nationale, ils pourront voter pour leur livre préféré !

LES INCORRUPTIBLES

LE PREMIER PRIX LITTÉRAIRE DÉCERNÉ PAR DES JEUNES LECTEURS

# LES ANIMATIONS DU MOMENT

**Le mois d'octobre se passe sous le signe du polar à la médiathèque, avec le temps fort « Soupçons dans les Vallons » organisé par le réseau des bibliothèques des Vallons**

**A la médiathèque ont déjà eu lieu :**

- **Une murder party** animée par Marin Arribas de la ludothèque La Bonne Pioche (Baulon), à partir de jeu Culinario Mortale «Dernier Acte».
- **Une soirée pop-corn** et cinéma organisée en partenariat avec l'Espace Jeunes.
- **Un atelier "les méthodes de la police scientifique"** animé par l'association des Petits Débrouillards.

Jusqu'à la fin du mois, venez participer à une enquête à la médiathèque !

Le livre qui ne voulait pas être lu ne veut VRAIMENT VRAIMENT pas être lu, il s'est magiquement enfermé dans un coffre ! Mais les bibliothèques ont besoin qu'il rejoigne les autres livres. Aidez-les à ouvrir le coffre !

## « Concours de nouvelles »

Le réseau organise un concours de nouvelles policières, ouvert à tous les habitants d'Ille-et-Vilaine.

La nouvelle policière doit avoir pour décor le territoire de la communauté de communes Vallons de Haute Bretagne Communauté.

Dans deux catégories :

- Adolescents (12 à 17 ans inclus) -
- Adultes (à partir de 18 ans)

Participation via un formulaire en ligne sur **www.bibliothequesdesvallons.fr**

Marraine du concours : Aurélie C. Moulin

**Trouvez le reste du programme sur www.bibliothequesdesvallons.fr**

## Festival BD à Goven

*Dimanche 30 novembre 2025, de 10h à 17h30*

BULLES D'HIVER

aura lieu la **3e édition du festival BD Bulles d'Hiver à l'Espace des Lavandières !** Dans ce cadre, la médiathèque de Lassy accueillera un ou une autrice de BD pour nous parler de son métier (date et nom à venir !)

## Ateliers informatiques en partenariat avec le CCAS, la médiathèque et le Club des Ajoncs de Lassy

Pour donner suite aux ateliers organisés par le CCAS de lassy et le CLIC des 4 rivières en 2024, la mairie s'est rapprochée de Chann notre bibliothécaire qui anime le tiers lieu. Un temps de concertation avec M Gandarias président du club des Ajoncs, Véronique Le Duc adjointe à la culture et vice-présidente du CCAS, Chann et Jean-Luc Gaïdachoff, bénévole de la médiathèque qui assurera l'animation des séances, a permis de projeter un calendrier et élaborer un programme pour répondre aux attentes des futurs participants. **Les ateliers auront lieu tous les mardis de 15h à 17h d'octobre à décembre. (hors vacances scolaires)**

Le premier atelier a eu lieu le mardi 30 septembre en salle multifonction au bâtiment intergénérationnel. 6 participants étaient présents mais nous avons 10 personnes inscrites.

## Lectures musicales en partenariat avec Musicole, le centre des arts intercommunal à Guichen

## Danse et lecture de la cie « La Douche du Lézard »

Dans le cadre de ce prix, la médiathèque accueille deux séances de Danse et lecture de la Cie « La Douche du Lézard ».

**Gratuit | sur inscription | 0-3 ans**

**samedi 8 novembre à 9h30 et 10h30**

## La venue du Père Noël et de ses lutins…

Comme l'an passé la municipalité avec des associations et commerçants organisent un temps festif dans une ambiance de Noël pour les petits et les grands.

Réservez dès à présent votre fin de journée du vendredi 19 décembre. RDV place St Martin dès 18h pour rencontrer le père Noël, partager un chocolat chaud et manger des crêpes, et surtout, faire une photo inoubliable avec ce bon bonhomme à la magnifique barbe blanche et son habit rouge à fourrure, Ho Ho Ho…

## Espace sensoriel de la médiathèque départementale d'Ille-et-Vilaine

En s'inspirant des espaces Snoezelen, l'objectif est de proposer un espace sensoriel riche, capable de stimuler et d'éveiller les sens des enfants de 0 à 3 ans, tout en étant un lieu confortable et sécurisant.

L'espace sensoriel est propice au bien-être et à la relaxation, conçu comme un parcours sensoriel, composé de différentes textures, de différentes matières, d'objets sonores et d'objets lumineux.

**A découvrir à partir du 17 décembre à la médiathèque de Lassy.**

# Une belle fête de la musique réussie !

## une ambiance musicale variée avec les différents groupes...

C'est au rythme de la fanfare déambulatoire sur la place St Martin qu'a débuté la fête de la musique à Lassy ce 21 juin.
Ce sont 175 musiciens talentueux de tout âge, amateur ou professionnel, de tout style musical, qui ont partagé une programmation riche et variée que ce soit dans une église comble ou sur les scènes extérieures.

Saxo

Groupe de chants marins

Batucada

Chorale

Violons

Groupe de rock

Guitares et cordes

Duo talentueux père et fille

## Dans une ambiance familiale de fête de village

Malgré une chaleur étouffante et sous un soleil de plomb le public a répondu présent. Ce sont plus de mille personnes qui ont profité de cet évènement musical gratuit entre amis, en famille, autour d'un verre rafraichissant accompagné d'une crêpe, d'une galette saucisse, de frites, d'une pizza, d'une rougail saucisse… le tout au rythme des chants marins. Tout était réuni pour passer un excellent moment musical et finir la soirée en dansant et chantant sur les tubes des années 80 animée par le duo "Twins ".

C'est grâce à la volonté, l'implication et l'engagement d'hommes et de femmes que cette édition 2025 de la fête de la musique a été une belle réussite. Un grand MERCI à toutes et tous : bénévoles, associations Lasséennes (Anciens combattants, APE, Comité des fêtes, Sourire Malgache, Travaux manuels, Vitagym), commerçants, élus municipaux et agents communaux mobilisés sur l'évènement, et, Musicole de VHBC.

Encore un beau moment de partage artistique, de rencontre intergénérationnelle et de bonheur partagé en toute simplicité et sérénité à Lassy. A renouveler …

Une place animée

Une fête familiale dans la bonne humeur

Un public conquis

# RETOUR EN IMAGES SUR LES ANIMATIONS DE L'ÉTÉ

*Sortie PASSERELLE au Trampoline Park pour fêter la fin de l'année scolaire avec les CM2*

## Riche programmation de l'AJE*, pour les 11/17ans (*animation jeunesse estivale)

L'espace jeunes a été ouvert du 7 au 25 juillet tous les jours. Cathy avait construit le programme avec les jeunes et leurs envies d'activités estivales. 9 journées étaient ouvertes à 24 jeunes, 4 à 12, et, 1 à 30 pour la 1ère fois. Les sorties à 24 ont été encadrées par 2 animateurs, à 12 avec Cathy et la sortie à 30 car très sollicitée, l'équipe d'animateurs s'est vue étoffée d'un 3ème animateur. Sorties extèrieures à O'Gliss park, KingoLand, Piscine de Guichen, journée vélo au Boël, grands jeux extèrieurs dans la vallée du canut. Des animations à l'espace jeunes ont aussi plu aux jeunes : ateliers cuisine, tournoi de palets et billard, un burger quizz suivi d'une soirée burger, et ,pour cloturer l'AJE le 25 juillet, de 13h à 22h, un après-midi détente et une soirée de fin d'été. Encore une belle réussite ce sont 54 jeunes inscrits à l'AJE en 2025.Les animations prévues ont rencontré un vif succès. Bravo à Cathy pour l'organisation optimale et anticipée.

Atelier Cuisine à l'espace jeunes de Lassy, après l'effort le réconfort, HUM!!! c'est bon !

Pause Picnic à l'ombre à la cale de Pont-Réan le 11 juillet

Le 23 juillet, Thomas au Baseball à Bréal sous Montfort

Le 21 juillet séance de Bubble foot à Vern-sur-Seiche

Partie de Paintball au complexe sportif Henri Brouillard à Pont Réan.

Le 10 juillet, participation aux Nocturnes organisées par les animateurs et le service jeunesse de VHBC à l'espace galatée de Guichen de 17h à 23 heures. Ateliers sur la Culture urbaine : rap, breakdance, scratch, graff' et beatbox encadrés par des artistes passionnés du collectif Primitif. Entrée à 1euros et navette gratuite pour s'y rendre encadrée par Cathy l'animatrice jeunesse.

## Participation à UFOSTREET

Sélectionnés, Robin SOUTIF, Thomas BOURREE, Calixte MICAULT, Antoine LEHOBEY, Anis KOCHOU, Paolig CASTEL lasséens et Ilan DOLEUX venu leur prêter main forte de GUICHEN, accompagnés de Cathy l'animatrice, ils ont participé à la finale UFOTREET à Paris. Ils ont fini 15ème sur 36 dans la section 15-17 ans. Ils ont fait preuve d'un bel esprit sportif et collectif.

## 10 jeunes ont bénéficié de Argent de Poches cet été

Le dispositif argent de poches permet à des jeunes de 16/17 ans d'avoir une 1ère expérience dans le monde du travail. Ils peuvent bénéficier d'un chantier de 12H rémunéré au SMIG horaire. Cette année 4 ont été pris en charge par VHBC et 6 par la commune. Un jury, composé de Cathy Baron et Véronique Le Duc adjointe déléguée à la jeunesse, a retenu 10 jeunes postulants. Leurs motivations : avoir un 1er salaire, se rendre utile pour sa commune, et, un juste retour des choses par rapport à leur espace jeunes dont ils bénéficient. Ils ont signé leur contrat en mairie le 27 juin et ont travaillé soit les 7,8 et 9 juillet au grand ménage de l'école et du restaurant scolaire, soit, les 25, 26 et 27 août au rangement de l'espace jeunes, de la médiathèque, de la mairie, et, à l'entretien des espaces verts avec les services techniques. Ce dispositif pertinent est à poursuivre.

# VIE JEUNESSE

## Un séjour organisé au bord de mer

Du 28 juillet au 1er aout, 6 jeunes sont partis en séjour au Domaine de Bréhadour à Guérande en Loire Atlantique encadrés par 2 animatrices : Cathy Baron notre animatrice jeunesse et Camille Perronno, animatrice aux Bruyères. Le groupe était composé de Calie CHOUAN, Alice BRUNE, Malo AUDOUARD, Léni GIESS, Louison PLANTARD, Marius JUBIN, tous très investis au sein de l'espace jeune toute l'année et engagés lors d'évènements municipaux. Pour cela, Cathy a fait le choix de les remercier en leur proposant cette aventure et les élus ont validé son projet et alloué un budget de 2 250 euros. Tous volontaires, ils ont élaboré avec Cathy durant l'année ce séjour (programme d'activités, organisation du camp, gestion du budget). Et c'est avec une riche programmation et le soleil de la partie que les jeunes sont revenus avec des souvenirs plein la tête.

## Un nouveau visage à l'espace jeunes de Lassy

Le 25 août **Gwendal EMERY** a pris ses fonctions à l'espace jeunes comme animateur jeunesse. Il a été accueilli par Cathy qui l'a encadré toute la semaine afin de lui transmettre le flambeau. Cathy a quitté ses missions le 29 août par choix car elle reprenait ses études début septembre. Même si elle n'a été en poste qu'une année à Lassy, Cathy a réalisé un excellent travail d'accompagnement des jeunes et de gestion de l'espace jeunes, pour cela la municipalité la remercie chaleureusement et lui souhaite toutes les réussites possibles dans son projet de formation.

Gwendal a une riche expérience en qualité d'animateur que ce soit en ALSH ou en séjours. Il est titulaire d'un BAFA/BPJEPS LTP/surveillant de baignade ; a exercé dans différents lieux : Caden / Pléneuf Val André (22), Questembert / Allaire (56), Laval (53), Toulouse/Ramonville (31), Aurillac (15), Iffendic / Rennes, et, il a fait le choix de « se poser » en Bretagne. Il a travaillé auparavant au centre des Bruyères où certains enfants lasséens l'ont rencontré. Il reprend les mêmes missions que Cathy et il a déjà pris ses marques que ce soit à l'espace jeunes, à la passerelle mais aussi sur le temps méridien où il intervient. Le programme élaboré pour les vacances de la Toussaint est très alléchant.

Nous lui souhaitons la bienvenue à Lassy et espérons qu'il se plaira parmi nous.

## Programme vacances de la Toussaint

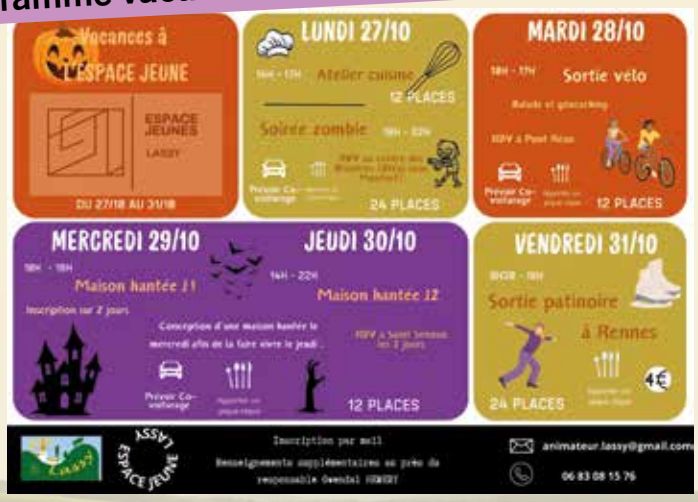

# Rentrée scolaire à l'école Camille Claudel

Toujours aussi nombreux, ce sont **210 écoliers de la petite section au CM2** qui ont repris le chemin de l'école Camille Claudel le 1er septembre. Mme GUIHARD la directrice, l'équipe pédagogique et le personnel encadrant les ont accueillis au sein de **9 classes différentes** (voir tableau ci-joint). Deux nouvelles professeures des écoles ont pris leur fonction pour cette rentrée scolaire : Mme LE PAVOUX (1) et Mme SAUVAGET (2).

**Équipe pédagogique et effectifs :**

- PS-MS : Madame LE PICARD : 25 élèves
- PS-MS : Madame GINGUENE-REGNAULT : 24 élèves
- GS : Madame GUIHARD : 21 élèves
- CP : Madame CAPLAN : 23 élèves
- CP-CE1 : Madame DESERT: 23 élèves
- CE1-CE2 : Madame MEIGNEN-RICHARD : 23 élèves
- CE2 – CM1 : Madame GUILBOT: 23 élèves
- CM1-CM2: Madame TESSIER : 23 élèves
- CM2: Monsieur ALLEGRE : 25 élèves

**L'équipe de restauration scolaire** composée de Mme FLOCH Delphine Cheffe du restaurant scolaire, Mme Ginette Rastel 2nd de cuisine, Tiphaine SAUDRAIS et Régine GLEMAU, confectionne 400 repas journaliers pour les communes de Lassy, Baulon et Bovel. Chaque jour ce sont en moyenne 170 enfants de l'école Camille Claudel qui mangent au restaurant municipal. Les menus sont mis à disposition des parents sur le site de la mairie. Un menu végétarien hebdomadaire est à la carte. La saisonnalité est respectée et en octobre la semaine du goût, les produits d'automne et halloween sont à l'honneur. Le tarif du repas est de 4,10 euros/enfant.

*Equipe de restauration*

## Le personnel municipal périscolaire intervient au sein de l'école.

**3 ATSEM** travaillent auprès des enseignants des classes maternelles :
Peggy LALLUYAUX, avec Mme Céline Le Picard en PS/MS
Sandrine PANAGET avec Mme Guihard en GS
Christel HERVE avec Mme Ginguene-Regnault en PS/MS

**3 autres agents périscolaires viennent compléter toute cette équipe de professionnels au sein de l'école Camille Claudel :** Tiphaine DUVIVIER, Tiphaine SAUDRAIS et Catherine DUBOIS qui assure l'entretien des locaux.

**2 AES interviennent en primaire :** Mmes Dublet Laëtitia, et, Cougard Christine.

## Accueil des nouveaux enfants pour la rentrée de septembre 2025

Le 20 juin après l'école, Mr Bourdeverre, adjoint délégué aux affaires scolaires et Mme Peggy LALLUYAUX (ATSEM) ont accueilli une trentaine de parents avec leur enfant faisant leur rentrée en septembre. Un temps dédié à la découverte des locaux et aux questions a été suivi d'un moment réconfortant pour les enfants et les parents avec un goûter servi au restaurant scolaire.

## + d'infos

**Coordonnées utiles**

**Restaurant municipal**
restaurant.municipal.lassy@gmail.com
5 bis rue de la Mairie-35580 LASSY
Tel : 02 23 35 75 91

**Ecole Camille Claudel :**
7 rue de la Mairie- 35 580 LASSY
Tél. : 02 99 42 02 71
Directrice : Mme Isabelle GUIHARD, déchargée le jeudi et vendredi

**Mairie Lassy**
5 rue de la Mairie-35580 LASSY
Tel : 02.99.42.03.33
https://www.lassy35.fr/

NOUVEAUTÉS à l'école en cette rentrée

## Acquisition et installation de matériel

Mise en place de **rideaux occultants** dans la classe de CM1 CM2 de mme Tessier Afin de pouvoir projeter sans subir la clarté trop lumineuse ACM 414,76 TTC

Renouvellement de **10 nouveaux ordinateurs** pour équiper la classe mobile informatique. Achat auprès de la société MicroC pour un montant de 7515,60 euros TTC.

Achat d'un **vidéo projecteur** en classe de PS/MS de Mme Ginguene-Regnault Sabrina auprès de la société Micro C pour un montant de 2 035,20 TTC.

Installation par les services techniques pendant la période estivale **d'un parcours de billes sur la cour** entre le préau et le terrain de basket. Acquisition faite auprès de l'entreprise Imagin'Aires de Ploermel pour un montant de 2 280 euros.

Installation **d'un tableau à craie** à la demande des professeurs destiné aux plus petits afin de leur permettre de dessiner pendant la récréation. COMAT & VALCO 438,38 euros TTC.

## Les ateliers musicaux avec Musicole le centre des arts intercommunal

LES CONCERTS DE POCHE

- Avec les CP/CE1, **l' « objet sonore** » avec Odile Luong, professeur de musique à Musicole, dans le cadre du projet Musique à l'école de VHBC

- Le 18 novembre dans le cadre du projet **« concerts de poche »,** ateliers participatifs de découverte de la musique pour les CE1/CM2 avec des jeux interactifs, la création d'un scénario avec un comédien/musicien. Pour poursuivre cette sensibilisation un concert aura lieu le mardi 25 novembre à 19h en l'église de Lassy.

## La crèche L'Arbre en couleurs a fait sa rentrée, en route pour de nouvelles aventures !

**Cette année encore, la rentrée à la crèche L'Arbre en couleurs s'est déroulée sous le signe de la douceur. Les tout-petits de Goven, Lassy et Baulon ont découvert un nouvel environnement, accompagnés de leurs parents et de l'équipe bienveillante de professionnels.**

Première séparation pour certains, nouvelle rentrée à la crèche pour d'autres, les journées s'organisent sereinement, ponctuées de câlins réconfortants dans les bras de l'équipe, et d'une attention particulière portée au rythme de chacun.

Peu à peu la crèche trouve son rythme de croisière. Les enfants découvrent et intègrent des repères quotidiens : les jeux à l'accueil, le temps de rassemblement et les comptines du matin, les délicieux petits plats préparés par Aurélie, le toboggan et les vélos dans la cour, la sieste réparatrice, et bien sûr les retrouvailles tant attendues avec papa et maman en fin de journée.

Les plus grands participent déjà avec enthousiasme aux premiers ateliers et sorties : peinture, dessin, collage, jeux de société, parcours moteurs, ateliers cuisine, ou encore sorties à la médiathèque. Les bébés quant à eux, profitent de moments privilégiés avec comptines et jeux de doigts, motricité ou ateliers sensoriels. Les parents ont également été invités à un petit déjeuner à la crèche pour faire connaissance, échanger avec les professionnels, tisser des liens entre parents.

C'est avec enthousiasme que toute l'équipe de L'Arbre en couleurs accompagne ce nouveau petit groupe d'enfants vers une année riche en découvertes, en surprises, et en beaux souvenirs à partager.

## Ateliers du RPE (relais petite enfance) intercommunal à Lassy

Les animatrices du RPE se déplacent à Lassy pour réaliser un temps d'échanges/animation le mardi matin de 9h30 à 11h30 à la salle Multifonction du pôle intergénérationnel. Les ateliers sont animés par Aurélie Barbier. Un temps en commun est aussi organisé avec Chann la bibliothécaire autour de l'éveil aux livres, des histoires et des comptines pour les tout-petits de 0 à 3 ans, inscription auprès de la médiathèque.

**Pour plus de renseignements : 02.99.92.60.73**

## >EXTRAITS DES SEANCES DES CONSEILS MUNICIPAUX

**Des 15 avril et 25 juin 2025.**

**Les procès-verbaux complets des conseils municipaux sont consultables en Mairie, sur le site internet : www.lassy35.fr et sur l'application Intramuros.**

### › Séance du 15/04/2025

8 présents et 2 procurations

**FINANCES -BUDGET PRINCIPAL - APPROBATION COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024**

**FINANCES - BUDGET ANNEXE RESTAURANT MUNICIPAL – APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024**

**FINANCES - BUDGET ASSAINISSEMENT – APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024**

**FINANCES -BUDGET PRINCIPAL - APPROBATION COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024**

Il est précisé que M. Le Maire quitte la séance et ne participe pas au vote

**Le conseil municipal décide à l'unanimité:**

D'APPROUVER le compte financier unique 2024 du budget principal de la commune et ses résultats tels que :

| Exercice 2024 | Fonctionnement | Investissement | TOTAL |
|---|---|---|---|
| Recettes 2024 | 1 399 688,43 | 704 292,17 | 2 103 980,60 |
| Dépenses 2024 | 1 208 007,81 | 440 674,32 | 1 648 682,13 |
| Résultats | 191 680,62 | 263 617,85 | 455 298,47 |

DE DONNER quitus au maire pour sa gestion comptable 2024

**FINANCES - BUDGET ANNEXE RESTAURANT MUNICIPAL – APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024**

**Le conseil municipal décide à l'unanimité :**

*Il est précisé que M. Le Maire quitte la séance et ne participe pas au vote.*

| Section | Fonctionnement | Investissement | TOTAL |
|---|---|---|---|
| Recettes 2024 | 235 072.55 | 75 301.37 | 310 373.92 |
| Dépenses 2024 | 215 391.96 | 1 614.06 | 217 006.02 |
| Résultat de l'exercice 2024 | 19 680.59 | 73 687.31 | 93 367.90 |

D'APPROUVER le compte financier unique 2024 du budget annexe restaurant et ses résultats tels que :

DE DONNER quitus au maire pour sa gestion comptable 2024

D'AUTORISER le maire à signer tout acte afférent à ce dossier

**FINANCES - BUDGET ASSAINISSEMENT – APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024**

**Le conseil municipal décide à l'unanimité :**

*Il est précisé que M. Le Maire quitte la séance et ne participe pas au vote.*

| EXERCICE 2024 | Exploitation | Investissement | TOTAL |
|---|---|---|---|
| Dépenses 2024 | 137 474.54 | 54 661.44 | 192 135.98 |
| Recettes 2024 | 117 519.01 | 217 597.29 | 335 116 .30 |
| Résultats | - 19 955.53 | 162 935.85 | 142 980.32 |

D'APPROUVER le compte financier unique 2024 du budget assainissement de la commune et ses résultats tels que :

DE DONNER quitus au maire pour sa gestion comptable 2024

D'AUTORISER le maire à signer tout acte afférent à ce dossier

**FISCALITÉ : VOTE DES TAUX DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX**

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

| Taxes | Bases 2024 | Taux 2024 en % | Produits 2024 | Bases 2025 prévision | Taux 2025 en % | Produits 2025 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Taxe foncière bâtie (TFB) | 1451681 | 35,9 | 521153 | 1509000 | 35,9 | 541731 |
| Taxe foncière non bâties (TFNB) | 32769 | 40,8 | 13370 | 33000 | 40,8 | 13464 |
| Taxe d'habitation (TH) | 99252 | 14,33 | 14223 | 53000 | 14,33 | 7595 |
| Totaux | | | 548746 | | | 562790 |

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

DE FIXER les taux communaux pour l'année 2025 comme suit : taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 35.90 %, taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 40.80 %, taxe d'habitation (TH) : 14.33 %

DE CHARGER Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et de transmettre l'état 1259 complété aux services préfectoraux, accompagné d'une copie de la présente décision.

**FINANCES : BUDGET PRINCIPAL - AFFECTATION DES RÉSULTATS 2024**

Monsieur Le Maire, rappelle aux membres du Conseil municipal qu'en comptabilité « M57 » l'excédent de fonctionnement constaté au compte financier unique doit être affecté en section de fonctionnement ou d'investissement par délibération du Conseil Municipal.

Après constatation des résultats du compte financier unique de l'exercice 2024 pour le budget principal, à hauteur de 191 680.62 €, le Conseil est invité à :

- affecter un montant de 150 000 € de la section de fonctionnement, au financement de la section d'investissement du budget Primitif 2025
- affecter un montant de 41 680.62 € de la section de fonctionnement, au financement de la section de fonctionnement du Budget Primitif 2025
- affecter un montant de 263 617.85 € de la

section d'investissement, au financement de la section d'investissement du Budget Primitif 2025

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité:**

• D'ARRÊTER le résultat de clôture de fonctionnement de l'exercice 2024 du Budget Principal à 191 680.62 € et d'affecter un montant de 150 000 € au financement de la section d'investissement du Budget Primitif 2025, et d'affecter un montant de 41 680.62 € au financement de la section de fonctionnement ;

• D'ARRÊTER le résultat de clôture de la section d'investissement de l'exercice 2024 du budget principal communal à + 263 617.85 € et d'affecter cet excédent au financement de la section d'investissement du Budget Primitif 2025 ;

• D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cet objet

**FINANCES : BUDGET RESTAURANT MUNICIPAL - AFFECTATION DU RÉSULTAT 2024**

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

• D'ARRÊTER le résultat de clôture de fonctionnement de l'exercice 2024 du Budget annexe « restauration municipale » à 19 680.59 € et d'affecter un montant de 19 680.59 € au financement de la section de fonctionnement budget annexe primitif « restauration municipale » 2025

• D'ARRÊTER le résultat de clôture de la section d'investissement de l'exercice 2024 du budget principal communal à 73 687.31 € et d'affecter cet excédent au financement de la section d'investissement budget annexe primitif « restauration municipale » 2025

• D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cet objet

**FINANCES : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 POUR LE BUDGET PRINCIPAL**

A l'issue de la présentation, le Conseil municipal est invité à voter le budget primitif de l'année 2025 au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement et la section d'investissement.

Monsieur le Maire soumet au vote la section de fonctionnement du budget primitif 2025 de la commune à hauteur de 1 417 450,62 € en recettes et de 1 417 450,62 € en dépenses.

Monsieur le Maire soumet au vote la section d'investissement du budget primitif 2025 de la commune à hauteur de 1 124 565,53 € en recettes et de1 124 565,53 € en dépenses.

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

D'ADOPTER dans son ensemble le budget primitif 2025 de la Commune tel que présenté ci-dessus

Section de fonctionnement recettes : 1 417 450,62 € et dépenses : 1 417 450,62 €

Section d'investissement recettes : 1 124 565,53 € et dépenses : 1 124 565,53 €

D'AUTORISER le Maire à exécuter ce présent budget.

**FINANCES : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 POUR LE BUDGET DU RESTAURANT MUNICIPAL**

A l'issue de la présentation, le Conseil municipal est invité à voter le budget primitif du restaurant municipal de l'année 2025 au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement et la section d'investissement.

Monsieur le Maire soumet au vote la section de fonctionnement du budget primitif 2025 du restaurant municipal à hauteur de 248 180.59 € en recettes et de 248 180.59 €en dépenses.

Monsieur le Maire soumet au vote la section d'investissement du budget primitif 2025 du restaurant municipal à hauteur de 74 187.31 € en recettes et de 43 600.00 € en dépenses

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

D'ADOPTER dans son ensemble le budget primitif 2025 de la Commune tel que présenté ci-dessus : Section de fonctionnement recettes : 248 180.59 € et Section de fonctionnement dépenses : 248 180.59 €.

Section d'investissement recettes : 74 187.31 €et Section d'investissement dépenses : 43 600.00 €.

D'AUTORISER le Maire à exécuter ce présent budget

**SERVICES TECHNIQUES : CONVENTION GROUPEMENT ACHAT « RÉNOVATION DES CHAUSSES » PAR PATA AVEC VHBC**

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

D'APPROUVER le principe d'un partenariat avec la communauté de communes et les autres communes adhérentes au groupement sous forme d'un groupement de commandes,

D'APPROUVER les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour la rénovation des chaussées communales et intercommunales

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement dont Vallons de Haute Bretagne Communauté sera le coordonnateur, et tout acte se rapportant à la présente convention

D'AUTORISER le lancement par la Communauté de Communes, dans sa fonction de coordonnateur du groupement, d'une procédure adaptée en vue de désigner le titulaire chargé de réaliser les travaux relatifs à la rénovation des chaussées.

D'AUTORISER le coordonnateur du groupement à signer et notifier l'accord-cadre, chaque membre du groupement s'assurant de sa bonne exécution.

**SERVICES TECHNIQUES – ACHAT D'UN VÉHICULE**

Les services techniques de la Commune ont fait part de leur souhait de disposer d'un camion avec une benne basculante. Ce camion pourra être utilisé plus facilement par les services (permis B), que le tracteur avec la remorque, pour lequel il est nécessaire d'avoir le permis E (poids lourd).

Monsieur François Le Merlus a été chargé de ce dossier, et de rechercher le véhicule correspondant aux besoins exprimés.

Un véhicule est disponible au garage « GUER COET ». Ce

véhicule correspond aux besoins du service technique.
Equipé d'une remorque basculante /Date de mise en circulation, 2019/Kilométrage est 74 721/Garantie 6 mois/ Marque Ford. Le véhicule est proposé pour 17 600€ HT (soit 21 200 € ttc).

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité:**
D'APPROUVER l'achat du véhicule pour le prix de 17 600€ HT (soit 21 200€ ttc) Et d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents relatif à cet achat

**JEUNESSE : CONVENTION AVEC VALLONS DE HAUTE BRETAGNE COMMUNAUTÉ POUR L'ORGANISATION DU DISPOSITIF ANIMATION JEUNESSE BRETAGNE**
Madame Le Duc, adjointe à la Jeunesse, présente la nouvelle convention des AJE 2025.
Vallons de Haute Bretagne Communauté a décidé de renouveler pour 2025 l'organisation du dispositif « Animation Jeunesse Estivale » (AJE).
Le dispositif s'adresse aux jeunes de 11 ans à 17 ans du territoire communautaire et a vocation à porter des animations sur le temps de l'été permettant d'offrir une offre de loisirs communautaires à dimension exceptionnelle (camps, bivouacs, sorties…).
La présente convention a pour objet de définir et d'encadrer les modalités d'organisation et de partenariat des animations jeunesse estivales à compter de l'été 2025 entre Vallons de Haute Bretagne Communauté (VHBC) et les communes de Baulon, Bourg-des-Comptes, Goven, Guichen, Guignen, et Lassy. La dite convention est conclue pour toute la période du 15 juillet au 1er août 2025.
La présente convention a pour objet de définir les modalités de partenariat relatifs aux mini-camps, et, aux animations communautaires durant la semaine centralisée, animations proposées en parallèle de celles des espaces jeunes communaux.

Pour les mini-camps, VHBC porte en propre le dispositif : un mini-camp par semaine (5 jours et 4 nuitées) soit 2 mini-camps ouverts aux jeunes du bassin de vie de Guichen du 21 juillet au 1 er août. Les inscriptions sont gérées par VHBC.

Pour la semaine centralisée, Du 15 au 19 juillet, une programmation d'activités communes est proposée pour l'ensemble des jeunes des communes concernées par l'AJE sur le site Henri Brouillard à Guichen Pont Réan pour porter un projet pédagogique et éducatif, Cette semaine d'activité est financée par VHBC et est organisée par VHBC en collaboration avec tous les espaces jeunes afin de bénéficier d'une même programmation. Chaque commune pourra faire le choix de laisser ouvert ou fermé son espace jeunes pendant cette semaine centralisée.

Les inscriptions sont gérées par les espace jeunes.

Les tarifs d'inscription à la journée se décomposent comme suit, selon le niveau de sortie (transport, activités) :
Journée sur site sans sortie ou intervenant extérieur : Tarif A : 2€
Journée avec sortie ou sans sortie mais avec intervenant extérieur : Tarif B : 5€ / Tarif C : 10€ / Tarif D : 15€
Les familles seront facturées pour ces sorties directement par les communes.
La commune en fin d'AJE, justifiera du nombre d'inscription sur ces sorties communautaires afin que VHBC puisse émettre le titre de recette correspondant au nombre de participants sur la commune pour ces sorties.

Les remboursements forfaitaires par VHBC des salaires des animateurs mis à dispositions par les communes : 80 euros brut par journée et par animateur justifié par la présence inférieure ou égale à 12 jeunes/animateur/jour. Aucune heure supplémentaire ne sera remboursée par VHBC et sera à la charge de la commune si elle a autorisé son animateur à participer à des animations en dehors des heures de journée.

La commune en fin d'AJE, émettra un titre de recette à VHBC correspondant au nombre d'animateur positionné sur cette semaine centralisée. VHBC organisera le transport des jeunes entre chaque espaces jeunes vers le site Henri Brouillard à Pont Réan par le biais de 2 bus matin et soir. Transport pris en charge par VBHC.

**Avis du bureau : favorable**
**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**
D'APPROUVER les conditions d'organisation et les modalités financières de l'Animation Jeunesse Estivale précitées et la participation de la commune de Lassy à ce dispositif
DE CONFIER l'organisation de ces activités à l'espace jeunes communal
D'AUTORISER le Maire à signer la convention de mise en place du dispositif « Animation Jeunesse Estivale » proposée par la Communauté de Communes

**ASSOCIATION : SUBVENTION ASSOCIATION RESTAURANT DU COEUR**
Madame Le Duc, adjointe à la Santé Publique, présente la proposition du bureau municipal réuni le 6 mars 2025 concernant la demande d'une subvention exceptionnelle de l'association des Restaurant du cœur Ille et Vilaine (AD35) reçu le 24 mars 2024.
L'association des Restaurants du Cœur sollicite une subvention de fonctionnement d'un montant de 300 €.
**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**
D'ATTRIBUER une subvention de fonctionnement 2025 à l'association des Restaurants du Coeur d'un montant de 300 €

**CULTURE – CONVENTION AVEC LA SACEM**
Madame Le Duc, adjointe à la Culture, présente au conseil, la proposition de L'AMF et la Sacem d'un nouveau forfait pour les communes de moins de 5000 habitants.
Il vise à faciliter l'accès à la musique tout en assurant une rémunération équitable des créateurs.
Ce nouvel accord entre L'Association des Maires de France (AMF) et la Sacem offre aux communes de moins

de 5 000 habitants un forfait attractif pour la diffusion de musique.

Des avantages concrets :

Des démarches administratives simplifiées pour les petites communes : une déclaration unique annuelle.

Un forfait économique et transparent adapté aux budgets des petites communes.

Un soutien culturel renforcé, favorisant la promotion des artistes locaux.

Un forfait annuel tout compris : Tous les événements en musique organisés par la commune (sauf événements d'envergure au budget supérieur à 5 000€ ou au prix d'entrée supérieur à 20€), Toutes les diffusions musicales dans les équipements municipaux, et, Toute la musique diffusée sur le site internet ou l'attente téléphonique.

Commune de 301 à 2000 habitants :

| | |
|---|---|
| **3 évènements** | 205,21 € ttc |
| **6 évènements** | 348,87 € tc |
| **Par évènement supplémentaire** | 40,70 € ttc |

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette délibération.

## › Séance du 25/06/2025

12 présents et 2 procurations

**ASSAINISSEMENT – DISSOLUTION DU BUDGET ASSAINISSEMENT ET TRANSFERT DU RÉSULTAT BUDGÉTAIRE 2024**

**Vu** la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle organisation Territoriale de la République (NOTRe)

**Vu** la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique

**Considérant** que la compétence «assainissement collectif » a été transférée à Vallon de Haute Bretagne Communauté au 1er janvier 2025, par la délibération n° 24-5- du conseil municipal en date du 5 juillet 2024

Considérant que le transfert entraîne la dissolution du budget assainissement de la commune de Lassy,

Vu la délibération n°25-11, approuvant le Compte Financier Unique 2024 du budget « assainissement », arrêtant le résultat global des 2 sections investissement et exploitation à 142 980,32 €,

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

D'APPROUVER la dissolution du budget M49 « assainissement » de la commune de Lassy

**INTERCOMMUNALITÉ – CONVENTION DISPOSITIF ARGENT DE POCHE**

Mme Le Duc, adjointe déléguée à la jeunesse présente le dispositif « argent de poche ». Il permet à des jeunes mineurs de 16 et 17 ans d'acquérir une première expérience professionnelle. En échange de travaux collectifs dans la Commune, ils sont rémunérés sur la base du SMIC horaire pour effectuer un chantier correspondant à 3 missions de 4 heures.

Vallons de Haute Bretagne Communauté coordonne et finance ce dispositif dans la limite d'un nombre de chantiers par commune. Il est ainsi attribué à la Commune de Lassy 4 chantiers dont les frais feront l'objet d'un remboursement intégral par la Communauté de Communes.

Il est précisé que si les communes souhaitaient organiser un nombre supérieur de chantiers, elles prendraient à leur charge les coûts afférents des chantiers supplémentaires.

Une convention de mise en place du dispositif « Argent de poche » pour l'année 2025 a été soumise à la Commune par l'EPCI. Celle-ci précise que la Communauté de Communes remboursera la commune de Lassy, dans la limite de 4 chantiers de 12 heures, sur présentation d'un bilan, sur la base d'une rémunération des jeunes équivalente à un SMIC horaire, toutes charges comprises. Elle précise également que l'encadrement des missions et des jeunes bénéficiaires sera réalisé par les agents communaux. Les services de la Commune assurent la gestion administrative des contrats et de la paie des jeunes recrutés pour ce dispositif.

Considérant que la convention faisant l'objet de cette délibération n'autorise que le recrutement de 4 jeunes pour la réalisation de 4 chantiers de 12 heures,

Vu l'accroissement d'activités dans les services municipaux pendant la période estivale (grand ménage, services techniques, services administratifs, médiathèque et espace jeunes)

Il est proposé d'étoffer le dispositif sur la Commune au-delà des 4 chantiers précités.

Les services municipaux ont des besoins spécifiques et temporaires pendant la saison estivale (grand ménage, entretien espaces verts etc.). Ainsi, en complément ; d'autres jeunes de 16 à 17 ans pourraient être recrutés pour remplir ces missions ponctuelles et ainsi connaître une première expérience professionnelle.

Ainsi, le dispositif argent de poche pourrait accueillir durant l'été 2025 :

4 jeunes de 16-17 ans dans le cadre de la convention avec la Communauté de Communes, pris en charge financièrement par l'EPCI.

Les jeunes recrutés le seront sous un statut de vacataires, rémunérés au niveau du SMIC horaire

**Le conseil municipal décide à l'unanimité :**

D'APPROUVER le déploiement du dispositif « Argent de poche » sur la Commune de Lassy sur la base de la convention « mise en place du dispositif argent de poche » pour l'année 2025,

D'AUTORISER le Maire à signer la convention avec Vallons de Haute Bretagne Communauté,

DE RECRUTER 4 jeunes de 16-17 ans dans le cadre de contrats de vacataires et sur des missions de 12 heures sur la période estivale.

**RESSOURCES HUMAINES – RECOURS A DES VACATAIRES POUR LE DISPOSITIF ARGENT DE POCHE**

Monsieur Le Maire expose que l'article 1er du décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de droit public définit les vacataires comme des agents engagés pour une tâche précise, ponctuelle et limitée à l'exécution d'actes déterminés.

Le vacataire n'est pas un contractuel de droit public mais une personne recrutée pour exercer un acte qui doit être déterminé, discontinu dans le temps et dont la rémunération est liée à cet acte.

Ainsi, trois conditions caractérisent cette notion :

La spécificité dans l'exécution de l'acte : l'agent est engagé pour une mission précise, pour un acte déterminé.

La discontinuité dans le temps : les missions concernées correspondent à un besoin ponctuel de la collectivité.

Le besoin pour lequel est recruté le vacataire ne doit pas correspondre à un emploi permanent.

La rémunération est liée à l'acte pour lequel l'agent a été recruté. Cette rémunération est déterminée par délibération.

Monsieur le Maire rappelle, comme vu précédemment, qu'il est nécessaire d'avoir recours à 6 vacataires pour assurer les missions suivantes dans le cadre du dispositif « argent de poche.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1 ;

Vu la loi n° 84-834 du 13 septembre 1984 relative à la limite d'âge dans la fonction publique et le secteur public ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale, notamment son article 1er ;

Vu le décret n° 2015-1869 du 30 décembre 2015 relatif à l'affiliation au régime général de sécurité sociale des personnes participant de façon occasionnelle à des missions de service public,

**Considérant la nécessité d'avoir recours à 6 vacataires, le conseil municipal décide à l'unanimité :**

D'AUTORISER Monsieur le Maire à recruter 6 vacataires sur des périodes de 3 demi-journées (12 heures) chacun,

DE FIXER la rémunération de chaque vacation, après service fait, sur la base du taux horaire selon le SMIC,

DE DIRE que les crédits nécessaires sont prévus au budget principal,

DE DIRE que le Maire est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires pour la mise en application de la présente délibération.

**ÉLECTION D'UN NOUVEL ADJOINT AU MAIRE**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-4, L 2122-7, L 2122-10 et L 2122-15,

Vu la délibération n° 20-20 du 26 mai 2020 fixant à cinq le nombre d'adjoints au Maire,

Vu le procès-verbal d'installation du Conseil Municipal du 26 mai 2020 relatif à l'élection du maire et des adjoints,

Vu l'arrêté municipal n° 2020-18 du 4 juin 2020 donnant délégation de fonctions et de signature du Maire au 1er adjoints,

Considérant la vacance d'un poste d'adjoint au Maire suite à la démission de Monsieur Franck Noël (Adjoint au Maire) et acceptée par Monsieur Le Préfet. Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant d'un adjoint,

Considérant qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue,

Le Maire propose la candidature de Monsieur MOULARD Hugues à la fonction de Maire adjoint.

Le Maire demande s'il y a d'autres candidats,

Mme THIBAULT Caroline s'est présentée comme candidate.

Il est procédé à l'élection à bulletin secret du Maire adjoint, sous le contrôle du bureau de vote.

Le Président est Monsieur le Maire.

Le secrétaire de la séance est M. GANDON Bruno, les 2 assesseurs sont Mme LECOUF-HUBLART Delphine et Mme FOUQUART Cécile.

| | |
|---|---|
| **Nombre de Conseillers présents ayant pris part au vote** | **12** |
| **Nombre de Conseillers ayant donné procuration** | **2** |
| **Nombre de bulletins trouvés dans l'urne** | **14** |
| **Bulletins nuls** | **0** |
| **Bulletins blancs** | **0** |
| **Suffrages exprimés** | **14** |
| **A OBTENU** | |
| **Mme THIBAULT Caroline** | **4** |
| **M. MOULARD Hugues** | **10** |

Après dépouillement, M. MOULARD Hugues est élu Maire adjoint.

## HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE AU PUBLIC

| | | |
|---|---|---|
| Lundi | / | 16h - 18h |
| Mardi | / | 16h - 18h |
| Mercredi | 9h - 12h | / |
| Jeudi | 9h - 12h | 15h - 18h |
| Vendredi | 9h - 12h | 15h - 18h |
| Samedi | 9h - 12h | / |

## Expo Tony Vaccarro

# Retour en images sur le temps fort autour du 8 mai :

## date commémorative de la 2nde guerre mondiale

**- Deux ateliers créatifs pour les enfants à partir de 3 ans** avec les bénévoles de l'association « Travaux manuels ». Le 7 mai réalisation d'oiseaux et de coquelicots en papier pour la cérémonie du 8 mai et installation sur la place St martin.

**- Des expositions au bâtiment intergénérationnel :**

• des créations papiers réalisées par les enfants et mises sur l'arbre dans le hall.

• des photographies du soldat américain Tony Vaccaro (archives départementales sur la période de la Libération en 1944-45) du 02 au 24 mai. Inauguration le 6 mai.

• d'objets relatifs à la 2nde guerre, issus de collections privées. Exposition organisée et assurée par Yanis Couboulic, jeune porte drapeau des anciens combattants. Elle était gratuite, ouverte salle multifonctions du 6 au 10 mai. Cathy l'animatrice jeunesse l'a fait découvrir aux jeunes stupéfaits. Bravo à lui pour ce travail exceptionnel de partage historique empreint d'un réalisme dans les différentes mises en scène qui a attiré plus de 250 visiteurs.

**- Un temps commémoratif le 8 mai place St martin** à 11h suivi d'un moment convivial dans le hall du bâtiment intergénérationnel permettant de découvrir les différentes expositions. Durant la cérémonie deux jeunes lasséennes volontaires, Agathe BURNOUF et Michelle TILLAULT, ont lu un poème en parfaite synchronisation et maitrise du texte. Bravo à elles d'eux et merci pour ce bel hommage.

## Expo matériels militaires

## Ateliers créatifs

## Jour de cérémonie

# Venue du Père Noël et ses lutins

VIENS TE PRENDRE EN PHOTO AVEC LUI

# Vendredi 19/12

À PARTIR DE 18H

BOISSONS CHAUDES
CRÊPES

PLACE SAINT MARTIN-LASSY